



**Aux : Personnes déléguées, membres des comités EHDAA et membres du SEOM**

**De : Benoit Coutu, vice-président à la vie professionnelle**

**Objet : Nouvelle procédure de validation pour financement des services aux EHDAA**

---

Le 21 novembre 2017

Bonjour à toutes et à tous,

Par voie de communiqué, le samedi 18 novembre, le ministre de l'Éducation a annoncé l'abolition de la validation par le MÉES des codes d'élèves pour l'obtention du financement pour les EHDAA.

D'abord, soyons clairs sur une chose : **les demandes d'accès aux services et la reconnaissance des codes des EHDAA restent intégralement en vigueur. Le communiqué du ministre ne change rien à notre contrat de travail ni aux processus actuels de la CSMB pour que les besoins de services d'un élève soient reconnus.**

Donc, que signifie cette nouvelle du ministre? En clair, et bien voici...

Il s'agit en fait d'un changement de procédure au niveau du ministère. Jusqu'à maintenant, une commission scolaire (CS) transmettait au MÉES, à l'automne, les dossiers des EHDAA qu'elle souhaitait voir valider, et ce, afin d'officialiser le financement des services aux EHDAA. La période de validation du MÉES se termine habituellement au printemps. Suite au rejet d'un certain pourcentage de ces dossiers, le MÉES envoie alors le financement à la CS, conformément au nombre et à la qualité des besoins ainsi validés.

Dorénavant, le MÉES ne procédera plus à une validation systématique de tous les dossiers d'EHDAA soumis par une CS. Il fera plutôt l'analyse statistique d'un échantillonnage des dossiers transmis, puis appliquera un taux de rejet des dossiers. Le taux de rejet appliqué sera basé sur les résultats des dernières années de ladite CS. Selon le ministre, en évitant la validation systématique de tous les dossiers transmis, le MÉES pourra envoyer plus rapidement le financement aux CS.

Ce qui n'est pas dit, cependant, c'est que **le traitement statistique de l'échantillonnage n'assurera pas le financement des besoins réels des élèves**, au contraire. Je vous invite d'ailleurs à consulter à ce sujet le communiqué émis par la FAE<sup>1</sup>.

En terminant, je vous invite à persévérer dans vos efforts pour faire reconnaître les besoins des élèves. Nous continuerons de dénoncer toute manœuvre comptable du MÉES qui aurait pour effet de figer ou de réduire le financement des services aux EHDAA.

Syndicalement,

Benoit Coutu  
Vice-président à la vie professionnelle

---

<sup>1</sup> [http://www.lafae.qc.ca/wp-content/uploads/2017/11/comm\\_FAE\\_20171120\\_Diagnostics-EHDAA.pdf](http://www.lafae.qc.ca/wp-content/uploads/2017/11/comm_FAE_20171120_Diagnostics-EHDAA.pdf)